

Compte rendu de l’AG du Football saison 2018/19

**AG FOOTBALL FSGT 06 du jeudi 20 Juin 2019 à St Laurent du Var – Salle Ferriere**

82 clubs représentés – Environ 100 personnes

Points abordés :

* Terrains / créneaux
* Effectifs / Nombre d’équipes
* Règlement administratif / du jeu
* Discipline / Délégations
* Nouveautés saison 2019/2020
* Activités (Walking foot) / Catégories
* Manifestations (National FA7 / Challenge inter-Entreprises

*+ Remise des coupes < Vainqueurs championnats + coupes*

**Voir Power Point ci-joint !**

A prendre en compte pour la saison 2019/2020 :

***Administratif / Autres*** *:*

* Il y aura plus de délégations aléatoires, notamment en championnat.
* Délai obligatoire de 48h de repos entre 2 matchs FSGT.
* Les équipes convoquées en discipline seront prévenues par mail (min 1 semaine avant le rdv) et téléphone (48h avant le rdv).
* Absence à une convocation de discipline sans excuse valable < Amendes + points de pénalités (à définir).
* Une licence non plastifiée et/ou sans photo ne sera pas acceptée lors d’un contrôle.
* La CI ne remplace pas la licence lors d’un contrôle. Elle sera demandée qu’en cas de doute sur la licence.
* Le contrôle doit se faire avant le match. En cas de litige et s’il n’y a pas eu de contrôle (ou s’il a été fait après), une réserve administrative ne pourra pas être recevable.
* Si une équipe ne peux ou ne veux pas montrer ses licences, l’équipe adverse doit le notifier sur la FDM dans la rubrique « réserve ». Elle peut proposer un match amical ou refuser de jouer la rencontre.
* Forfait non prévenu avant 12h00 le jour du match : 10€ d’amendes et non report de la rencontre.
* Limitation du nombre de reports de matchs (et forfaits) à 2 par an. Un tableau sera mis à jour tous les mois.
* Il y aura moins de souplesse concernant les FDM (1 seule FDM remplie conjointement, le club recevant en est responsable, délai d’envoi d’1 semaine, FDM bien remplie). Un avertissement sera donné au club avant une éventuelle sanction financière.
* L’âge des Svet reste à 44 ans cette année.
* Tampon obligatoire pour les VET et SUP VET lors de la prise de licences.
* Le changement de cat d’âge pourra se faire à la date d’anniversaire du joueur (et donc durant la saison).

*Ex Svet : Joueur ayant 44 ans en Novembre 2019 : Autorisé à débuter le championnat en Septembre*

*Ex Svet : Joueur ayant 44 ans le 10 Février 2020 : Autorisé à jouer à partir du 10 février 2020*

* Contrôle des licences des équipes sur convocation au comité FSGT dès la rentrée :

Présentation des licences avec photos et PI (A nous donner si nouveau joueur ou si non transmis l’an passé) sous 15 jours après convocation au comité (ou autre lieu pour le secteur Antibes/Cannes).

***Jeu****:*

* Zone de pénalty à 4m de chaque côté des poteaux, même si le marquage bleu existe. Aux dirigeants de délimiter la zone (avec un accessoire …) avant la rencontre.
* Le dégagement du gardien après un arrêt ou sur un 6 mètres est libre (pieds, mains, balle au sol).
* Pour toutes les passes en retrait au gardien : Celui-ci ne pourra pas récupérer le ballon à la main < Coup franc direct. Il peut dévier le ballon mais pas le capter.
* Le tacle, même régulier, est interdit. Lorsqu’un gardien n’utilise pas ses mains sur une sortie, l’interdiction du tacle s’applique.
* Seuls les joueurs sur le terrain régulent la rencontre (remplaçants, dirigeants ne participent pas à l’auto-arbitrage).
* Pas de temps de compensation pour arrêt de jeu en fin de match.
* Pas de mi-temps (ou raccourcie) en cas de retard sur le créneau horaire.

Points à officialiser / En réflexion :

***Administratif / Autres :***

* Nous espérons récupérer un terrain à l’Ouest ou au Nord de Nice (T2 du PSCE ou Stade du Ray).
* Fixer une date précise à laquelle les équipes devront être en règle. 1ere journée / fin septembre < toutes les licences validées sinon non programmation.
* Informer les clubs (charte à signer …) que la FSGT se dégage de toutes responsabilité (vol, incident, blessure …) si une équipe autorise une personne non licenciée à intégrer son effectif.
* Autoriser qu’une même équipe puisse jouer en championnat du lundi et du vendredi. Quota à redéfinir.
* Age requis pour les Svet l’an prochain (2020/21) : 45 ans < fin de l’augmentation d’âge.
* Possibilité d’intégrer des Super Vet en Vétérans (Coupe) < 3 joueurs maximum (du même club).
* Règlement coupe : A partir des ¼ F ou sortie de poules :

Stopper la date limite de validation de la licence au 31 janvier – Par contre un licencié jouant un match de coupe devra avoir joué au moins 3 matchs de championnat avec son équipe en amont.

Revenir à 2 joueurs possibles pour le mixage des équipes (comme en championnat). En gardant les 3 matchs de championnat en amont obligatoire. Un joueur est considéré comme joueur d’une équipe « A » dès qu’il est inscrit pour la 1ere fois sur une FDM.

* Application « Mycoach » en suspend pour le moment, les démarches ont commencé mais toujours le cahier des charges est non conforme aux attentes initiales.
* Regroupement Cannes/Antibes < Matchs de coupes / Supercoupe en fin de saison / Amicaux.
* Quelques points « fair-play » à récupérer en fin de saison < Dans quelles conditions (Participation AG/Forum, non présence discipline, note des autres équipes …).

Discussions / Idées :

* Listing avec les équipes disponibles pour les matchs amicaux < Document collaboratif « google doc » - Groupe Facebook - Forum
* Listing des coordonnées de responsables d’équipes envoyé par mail / sur internet avec lien sécurisé :

Pour éviter les forfaits de dernières minutes ou/et trouver une équipe de remplacement.

* Mutualisation des équipements (tenues, ballons …) < Voir commande internet sur sites spécialisés -

Ou magasins du type Macron, Décat, Univers du sport …

* Beach soccer l’été : Animations / mini-championnat < Mise en place pour 2020.
* Catégories Jeunes (16/18 ans) < Se renseigner auprès des facs, lycées, clubs fff en sous-effectif à 11.
* Catégorie SVet le Vendredi < Proposer à nos équipes. Minimum 8 équipes.
* Championnat mixte (Hommes/Femmes) ou en âge (Séniors/Vét/Svet) sous une forme et durée différente.
* Système de parrainage des nouvelles équipes (avec réduction du tarif à l’engagement).

La commission Football se réunira au mois de Septembre pour réfléchir aux suites à donner de ces discussions. Toutes personnes souhaitant réfléchir au développement et à l’amélioration du foot à 7 FSGT seront les bienvenues. Date à suivre.